



**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
04 FEVRIER 2020**

Date de convocation : 31 janvier 2020

L'an deux mille vingt, le mardi 04 février à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de LARÇAY, légalement convoqué le 31 janvier 2020, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-François CESSAC, Maire.

En présence de Mesdames et Messieurs Eric ANEZO, Nelly BUCHERON, Laurence CHAPOT, Nathalie DESCHAMPS, Bruno GARREAU, Philippe JACQUES, Mathieu MABROUQUE, Ghislaine NICOLAS, Marie-Lyse PAPIN, Dominique PEIGNAUX, Nathalie PENOT-COINDRE, Jean-Marie RENAUDEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

- Madame Bernadette BONGRAND donne pouvoir à Monsieur Jean-Marie RENAUDEAU
- Monsieur Francis BOUTIN donne pouvoir à Monsieur Bruno GARREAU
- Madame Sylvie LETIENNE donne pouvoir à Madame Nelly BUCHERON
- Monsieur Alain BRETON
- Monsieur Yves PETIBON (arrivée à 19h10 durant la délibération 2020 0402 001)
- Madame Marie-Christine THIMONIER

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents à l'ouverture de la séance : 13

Nombre de votants à l'ouverture de la séance : 16

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de procéder à l'élection à main levée du Secrétaire de séance. Madame Nelly BUCHERON a été élue à l'unanimité Secrétaire de séance.

Ordre du jour :

A) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 17 décembre 2019

B) Délibérations

- | | |
|---------------|--|
| 2020 0402 001 | Convention entre l'association « Le Théâtre de l'Éphémère » et la commune de Larçay pour la mise à disposition de la salle François Mitterrand pour l'organisation de représentations théâtrales |
| 2020 0402 002 | Participation de la commune de Larçay à la consultation organisée par le Centre de Gestion pour la passation du contrat couvrant les risques financiers encourus par les collectivités en vertu de leurs obligations à l'égard de leur personnel |
| 2020 0402 003 | Instauration d'une indemnité forfaitaire complémentaire pour élections |
| 2020 0402 004 | Modification des statuts du Pays Loire Touraine |

- 2020 0402 005 Autorisation d'engager, liquider et mandater
- 2020 0402 006 Demande de subvention pour les aménagements paysagers des bords du Cher au Pays Loire Touraine au titre du programme LEADER
- 2020 0402 007 Demande de subvention pour l'aménagement sécuritaire de la venelle des deux châteaux au titre de la répartition du produit des amendes de police

00 - Informations au Conseil Municipal au titre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

01 – Divers

A / Approbation du procès-verbal du 17 décembre 2019

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 17 décembre 2019 est adopté à l'unanimité.

B / Délibérations du Conseil Municipal

2020 0402 001	Convention entre l'association « Le Théâtre de l'Éphémère » et la commune de Larçay pour la mise à disposition de la salle François Mitterrand pour l'organisation de représentations théâtrales
---------------	--

Monsieur Jean-Marie RENAUDEAU, adjoint en charge de la culture, informe le Conseil Municipal que l'association « Le Théâtre de l'Éphémère » organise un festival de théâtre durant le week-end de la Pentecôte 2020.

Arrivée de Monsieur Yves PETIBON à 19h10.

Après lecture de la convention, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Adopte** les termes de la convention présentée,
- **Autorise** le Maire à signer ladite convention ainsi que tout avenant, pièce ou document relatif à celle-ci.

2020 0402 002	Participation de la commune de Larçay à la consultation organisée par le Centre de Gestion pour la passation du contrat couvrant les risques financiers encourus par les collectivités en vertu de leurs obligations à l'égard de leur personnel
---------------	--

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide que :

- La collectivité charge le Centre de Gestion d'organiser, pour son compte, une consultation en vue de souscrire un contrat groupe ouvert à adhésion facultative à compter du 1er janvier 2021 auprès d'une entreprise d'assurance agréé et se réserve la faculté d'y adhérer sans devoir en aucune manière justifier sa décision.
- La collectivité précise que le contrat devra garantir tout ou partie des risques suivants :
 - personnel affilié à la CNRACL : décès, invalidité, incapacité et accidents ou maladies imputables ou non au service
 - personnel affilié à l'IRCANTEC (agents titulaires ou stagiaires et agents non titulaires) : incapacité et accidents ou maladies imputables ou non au service.

Ce contrat devra également avoir les caractéristiques suivantes :

- durée du contrat : quatre ans, à effet au 1er janvier 2021
- régime du contrat : capitalisation

- La collectivité s'engage à fournir au Centre de Gestion, en tant que de besoins, les éléments nécessaires à la détermination de la prime d'assurance.

2020 0402 003	Instauration d'une indemnité forfaitaire complémentaire pour élections
---------------	--

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'instauration d'une indemnité forfaitaire complémentaire pour élections aux agents titulaires et contractuels de la commune appartenant à la catégorie suivante :

Filière	Grade
Administrative	Attaché territorial

- **PRECISE** que le crédit global sera défini en appliquant au montant de référence annuel de l'I.F.T.S. de 2ème classe un coefficient de 4.
- **AUTORISE** le Maire à procéder aux attributions individuelles en fonction du travail effectué à l'occasion des élections dans les limites du crédit global et les modalités de calcul de l'I.F.C.E.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires ont inscrits au budget principal de l'exercice 2020

2020 0402 004	Modification des statuts du Pays Loire Touraine
---------------	---

Monsieur Jean-François CESSAC informe l'Assemblée que le Comité syndical du Pays Loire Touraine a modifié ses statuts, et notamment son article 5. Cet article, qui sera applicable après l'installation du nouveau Comité Syndical, concerne le nombre de délégués par commune, en fonction du nombre d'habitants. Ainsi, la commune de Larçay devra désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Vu la délibération n°2020 001 du Syndicat Mixte de Pays Loire Touraine, en date du 15 janvier 2020, portant sur l'actualisation de ses statuts,

Considérant la nécessité de se prononcer sur les modifications statutaires du Syndicat Mixte de Pays Loire Touraine avant l'expiration du délai légal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean-François CESSAC,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ÉMET** un avis favorable sur les modifications statutaires adoptées par le Comité Syndical du Pays Loire Touraine le 15 janvier 2020 ;
- **DIT** qu'un exemplaire de la présente délibération sera adressé à Monsieur le Président du Syndicat Mixte de Pays Loire Touraine après contrôle de légalité.

2020 0402 005	Autorisation d'engager, liquider et mandater
---------------	--

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean-François CESSAC,

Vu, le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-1,

Vu, le budget primitif et les décisions modificatives adoptées en 2019,

Considérant, la nécessité de pouvoir engager des dépenses d'investissement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater avant le vote du budget primitif 2020 les dépenses d'investissements, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2019, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, selon la répartition suivante :

Opération	BP	DM	Total voté	25%
101 - Voirie	25 814,10	9 260,00	35 074,10	8 768,53
103 - Bâtiments	5 875,00	20 000,00	25 875,00	6 468,75
107 - Urbanisme	5 200,00	0,00	5 200,00	1 300,00
108 - Sports	134 400,00	4 100,00	138 500,00	34 625,00
111 - Mairie	41 790,00	-8 500,00	33 290,00	8 322,50
112 - Ecoles	40 805,00	3 970,00	44 775,00	11 193,75
116 - Local technique	26 100,00	0,00	26 100,00	6 525,00
118 - Gymnase	27 040,00	8 500,00	35 540,00	8 885,00
121 - Environnement	6 100,00	3 500,00	9 600,00	2 400,00
123 - François Mitterrand	10 170,00	5 150,00	15 320,00	3 830,00

2020 0402 006	Demande de subvention pour les aménagements paysagers des bords du Cher au Pays Loire Touraine au titre du programme LEADER
---------------	---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu le programme LEADER,

Considérant que le projet d'aménagement paysagé des bords du Cher est éligible au programme LEADER dans le cadre du volet « coopération »,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (11 Pour, 5 Abstentions et 1 Contre) :

- ✓ **Approuve** le projet d'aménagement paysager des Bords du Cher,
- ✓ **Sollicite** une subvention du Pays Loire Touraine au titre du programme LEADER estimée à 6 505 €,
- ✓ **Arrête** le plan de financement prévisionnel de cette opération de la manière suivante :

Nature de la dépense	Montant HT	Montant TTC	Ressources	Montant
Réalisation de 2 pontons	13 200,00 €	15 840,00 €	LEADER	6 505,00 €
Panneaux de signalisation	3 850,00 €	4 620,00 €	CRST	13 010,00 €
Acquisition d'un bac à chaîne	10 200,00 €	12 240,00 €	Autofinancement	19 515,00 €
Mobilier de repos	5 275,00 €	6 330,00 €		
TOTAL	32 525,00 €	39 030,00 €	TOTAL	39 030,00 €

- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette délibération

2020 0402 007

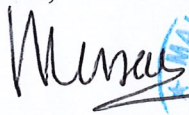
Demande de subvention pour l'aménagement sécuritaire de la venelle des deux châteaux au titre de la répartition du produit des amendes de police

Afin de sécuriser le déplacement des piétons sur le domaine communal, la commune de Larçay souhaite réaménager le cheminement piéton de la venelle des deux châteaux sur environ 380 mètres linéaires. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **De solliciter**, pour le financement de l'aménagement sécuritaire de la venelle des deux châteaux, une subvention auprès du Conseil Départemental, au titre de la répartition du produit des amendes de police,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier de subvention.

Monsieur le Maire lève la séance à 19h58.

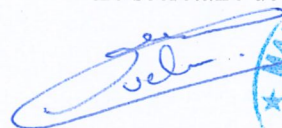
Le Maire,



Jean-François CESSAC



Le secrétaire de séance,



Nelly BUCHERON

